

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Gestion III			
Code	ECTO3B36GES	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be) Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au travers de cette UE, l'étudiant.e approchera les étapes essentielles de la création d'un établissement touristique. Cette approche sera complétée par l'analyse financière des documents publiés par des organisations touristiques à la Centrale des Bilans de la BNB afin de calculer et d'interpréter les principaux ratios ainsi que situer l'établissement dans le temps et l'espace, grâce aux statistiques publiées. Cela lui permettra de se faire une idée de la partie financière du business plan à établir lors de la création d'une entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.4 Agir comme interface dans les relations en lien avec le projet dont il a la charge
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
 - 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
 - 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
 - 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité
 - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Constituer et rendre opérationnelle la documentation professionnelle, tenir à jour, trier et organiser

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant.e sera capable de :

- mettre en évidence les composantes principales du business plan
- calculer et interpréter les principaux ratios à partir des comptes annuels déposés par des organisations touristiques auprès de la Centrale des Bilans de la Banque nationale de Belgique ainsi que situer celles-ci dans l'espace et le temps.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B36GESA	Analyse financière appliquée au secteur touristique	24 h / 2 C
ECTO3B36GESB	Création d'entreprise	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO3B36GESA	Analyse financière appliquée au secteur touristique	20
ECTO3B36GESB	Création d'entreprise	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation au moment voulu d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse financière appliquée au secteur touristique			
Code	4_ECTO3B36GESA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Analyse financière des organisations touristiques" clôture l'étude de l'aspect comptable des entreprises et organisations touristiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de :

1. Trouver l'information financière d'une organisation touristique auprès de la BCE et de la BNB
2. Distinguer les types d'entreprise en fonction du schéma publié
3. Représenter, calculer, interpréter les masses bilantaires à partir des documents publiés par la BNB
4. Calculer, interpréter les principaux ratios de solvabilité, autonomie financière, liquidité, trésorerie, rentabilité, productivité d'une organisation touristique
5. Situer l'organisation touristique dans son environnement à partir des statistiques de la BNB
6. Emettre un jugement critique sur la santé financière d'une organisation touristique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A partir des comptes annuels publiés auprès de la centrale des bilans de la BNB par une organisation touristique belge, l'enseignante supervise les résultats des calculs, interprétations, positionnements dans le secteur des indicateurs financiers calculés pour deux exercices consécutifs par l'étudiant.e.

Une attention particulière est portée aux spécificités des ASBL du secteur touristique dans le domaine étudié.

Démarches d'apprentissage

- Démarches déductive et analogique
- Enseignement présentiel, distanciel, hybride, comodal
- Parcours pédagogique présenté sur la plateforme pour permettre à l'étudiant.e de travailler en autonomie tout en restant connecté.e avec le groupe classe et l'enseignante
- Discussion critique

Remarque :

Les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être ajustées en fonction des mesures sanitaires imposées.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Correction systématique des exercices
- Séance de "Questions-Réponses" préalable à l'évaluation

Sources et références

- Stolowy H., Comptabilité et analyse financière, De Boeck Supérieur
- Documents et statistiques publiés par la BNB, BCE
- Toutes les sources sont reprises dans le syllabus mis à disposition de l'étudiant.e sur la plateforme de l'institution.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus et documents de référence mis à disposition sur la plateforme
- Documents et statistiques disponibles sur les sites de la centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique et de la Banque Carrefour des Entreprises
- Parcours pédagogique adapté mis en place sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

1ère session :

- Rapport d'analyse financière d'un établissement touristique dont le siège social est en Belgique et ayant déposé ses comptes auprès de la Centrale des Bilans de la BNB selon un schéma complet
- Examen écrit selon modalités mentionnées sur la plateforme.

2e session :

- Examen écrit organisé en session en Q3 portant sur l'ensemble de la matière valant 100 % de la note finale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Il faut comprendre par examen écrit, une épreuve établie à un moment donné dans le planning de l'étudiant.e dont la durée est limitée dans le temps et qui consiste à compléter un questionnaire dont le format peut être papier ou digital.

Remarque :

En cas d'absence de remise du travail ou du remise tardive par rapport à la date publiée sur la plateforme ou de remise d'un travail ne correspondant aux exigences requises, l'activité d'apprentissage ne sera pas validée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Toutes les dispositions prévues dans le RGE sont d'application

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Création d'entreprise			
Code	4_ECTO3B36GESB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les étudiants de 3ème Bachalauréat en Management du tourisme et des loisirs s'apprennent après une formation économique de trois ans à entrer pleinement dans la vie professionnelle. Un choix se présente à eux : opter pour un statut social d'indépendant et créer leur propre entreprise ou travailler comme salariés dans une entreprise?

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 1.4. développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6. Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 4.2. Rechercher, vérifier, comparer et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le contenu repose sur les aspects pratiques, juridiques, comptables, peu administratifs liés à la création d'une entreprise. Ce contenu s'appuie sur les volets qui composent tout business-plan : le créateur, le projet, les résultats de l'étude de marché, le plan financier. Il sera illustré de nombreux exemples visant à éclairer l'étudiant

Démarches d'apprentissage

S'agissant d'une activité de 12H, la démarche d'apprentissage choisie repose sur plusieurs actions à choisir en fonction du temps disponible, de la planification de l'activité, des possibilités offertes durant le quadrimestre (l'intervention du professeur, d'entrepreneurs pouvant ainsi témoigner de leur expérience, visite d'un salon dédié à la création d'entreprise, business game).

De nombreux sites internet seront aussi proposés aux étudiants afin qu'ils puissent par eux-mêmes poursuivre la réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le professeur accompagnera l'étudiant dans la réalisation du travail dès que l'étudiant en fait la demande. De nombreux sites internet dédiés à la création d'entreprise sont cités dans le cours afin d'aider l'étudiant dans la réalisation du travail demandé et qui fera l'objet de l'évaluation.

Les consignes à respecter pour la réalisation de ce travail sont remises à l'étudiant dès le premier cours.

Sources et références

De nombreux sites internet ainsi que des ouvrages de vulgarisation à destination du public ciblé "jeune

entrepreneur".

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus, diaporama et sites internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation reposera sur la réalisation d'un travail portant sur l'ébauche du business-plan d'un projet personnel.

A aucun moment il ne s'agira d'exiger la réalisation d'un deuxième TFE.

L'objectif du travail étant de demander à l'étudiant de mener une réflexion personnelle sur un éventuel projet. Dans le cas où l'étudiant n'aurait aucun projet personnel, il lui est demandé de se projeter dans une situation qu'il pourrait envisager.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).